

**LE DG DE NAFTAL :****“Les stations-services sont un bien de Sonatrach”**

Il faudra attendre same-di prochain pour savoir si les stations-services libres feront grève ou pas. Les arguments avancés par le P-dg de Naftal n'ont pas convaincu les exploitants libres de stations-services. Hier, le P-dg de Naftal, Saïd Akretch, a réaffirmé lors d'une conférence de presse tenue au siège du ministère de l'Energie et des Mines la disponibilité de son entreprise à dialoguer avec l'ensemble de ces gérants en vue de favoriser la prise en charge de leurs préoccupations, excluant toutefois "toute concession de ces stations" qu'il considère comme étant "des biens du groupe Sonatrach" et non pas de l'Etat.

"J'affirme que la propriété de Sonatrach et de sa filiale Naftal sur ces stations-services ne souffre aucune ambiguïté ni amalgame du fait que les biens des ex-sociétés pétrolières étrangères nationalisées ont été acquis par Sonatrach, soit par rachat direct (cas de BP), soit dans le cadre des nationalisations de 1967 et 1968 par remboursement du Trésor public", a-t-il souligné. Et d'ajouter : "Cette propriété légale et incontestable sur ces stations-services est consacrée par un arsenal juridique : pro-

tole d'accord SH-BP signé en 1967, des ordonnances et décret de transfert ESSO-Mobil, Total-Sahm, Berryl, AlgéroNaft et Shell signés entre 1967 et 1968".

Une conférence de presse faisant suite à la réunion entre Naftal et les représentants de cette fédération, s'est tenue le 28 janvier et sanctionnée par la signature d'un procès-verbal. Ce dernier, prévoit, selon Akretch, "l'élaboration d'un protocole qui définit et précise le cadre de concertation pour le traitement des problèmes relatifs aux relations commerciales, le réexamen des clauses du contrat liant les deux parties et n'ayant pas fait l'objet de consensus, tels la question des ayants droit, et aussi le maintien d'un contact permanent tant au niveau régional que national".

Un peu plus loin, il précise qu'en 2005, le contrat a été amendé. La location, gérance du fonds de commerce a été ainsi consentie pour une durée indéterminée au lieu de trois années. La vente des accessoires automobiles est incluse dans le fonds de commerce et ne nécessite plus l'autorisation préalable de Naftal et le locataire-gérant bénéficie des paiements à terme

pour les lubrifiants, les pneumatiques et autres produits à l'exception des carburants. Pour les produits autres que les carburants et les lubrifiants, le locataire-gérant pourra s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur ne disposant pas d'un réseau de stations-services en Algérie, au cas où Naftal n'arrive pas à satisfaire sa demande.

"En cas de décès du gérant, le contrat prend immédiatement fin. Dans le cas où Naftal ne souhaite pas reprendre l'exploitation directe de la station-service, la priorité sera accordée à l'un des ayants droit, dûment désigné par acte notarié", a ajouté le P-dg de Naftal. Il déclare : "Avoir toujours favorisé et encouragé la succession par l'un des ayants droit en cas de décès du gérant." Ainsi, selon ses dires, 157 stations ont fait l'objet d'un transfert au profit de l'un des ayants droit choisis par les membres de la famille.

Sur les 355 gérants libres, il en reste 24 qui n'ont pas encore signé le contrat de gérance avec Naftal, selon le directeur de la branche commercialisation de l'entreprise.

Présent à la conférence de presse, Mustapha Boudjemlal, président de la Fédération nationale des

exploitants libres des stations-services (Fnelss) a déclaré que leur préavis de grève lancé pour le 3 février est maintenu. Remettant en cause ce chiffre, mais sans avancer le sien, le président a affirmé : "On maintient notre position jusqu'au 3 février et en fonction des réponses à nos revendications on décidera du maintien ou de l'annulation de cette grève."

Boudjemlal a souligné qu'il attendait la décision du président de la République qui "devait trancher sur la question de la concession", en doutant de la propriété du groupe Sonatrach sur ces stations et lui demande d'en "présenter des preuves".

A ce titre, le président de la Fédération a affirmé : "Le ministre du Commerce a déclaré qu'un Conseil interministériel a été consacré à cette question et a décidé d'élaborer une plate-forme qui sera présentée au président de la République qui suit le dossier de près pour pouvoir trancher."

Interrogé sur les suites d'un éventuel rejet de leur revendication sur la concession, il a déclaré : "Nous accepterons la décision du président de la République".

Meriem Ouyahia

**MANQUE DE MATERIEL  
DE RADIOTHERAPIE  
En attente d'un centre  
anticancéreux  
depuis 20 ans à Oran**

Le CHU d'Oran attend depuis 20 ans un centre anticancéreux. C'est ce qu'a indiqué, hier, le professeur Salah Lellou, chef de service au CHUO à l'occasion de la Journée nationale d'oncologie, organisée par la Société algérienne d'oncologie (SAO) à la Bibliothèque nationale. Affichant sa déception pour ce retard, ce spécialiste indique que les cancéreux sont obligés de se rendre à Blida ou à Alger pour se soigner. "Là, ils sont obligés de faire de longues files d'attente, notamment pour obtenir un rendez-vous au sein de ces CHU", a-t-il ajouté. Mais il ne désespère toujours pas. Tout comme les malades, ils attendent l'inauguration d'un tel centre durant le premier semestre de cette année.

D'autres spécialistes en oncologie ont plaidé pour l'équipement des hôpitaux en matériel sophistiqué de radiothérapie les services d'oncologie de tous les hôpitaux nationaux pour une prise en charge plus "efficace" des cancéreux.

Même son de cloche du côté de Sétif. Le Pr Abdelhak Momeni, chef de service de pneumologie du CHU de Sétif, a déploré le manque d'équipements modernes en radiothérapie susceptibles de répondre aux besoins des malades du cancer. Celui-ci a affirmé que son service ne dispose d'aucun équipement de radiothérapie et espère réceptionner un centre anticancéreux (CAC) dans les 18 mois prochains. Pour l'heure, les malades mènent un véritable combat de survie. Le Pr Abdelhak Momeni a indiqué que les malades du cancer au niveau de sa wilaya, surtout ceux atteints du cancer bronchopulmonaire n'ont d'autre choix que de se rendre au CPMC CHU Mustapha-Pacha ou au CHU de Constantine.

Dans un autre contexte, le Dr Soltane Ameur, président de la SAO, dira que la radiothérapie connaît un "développement technologique fulgurant" dans le monde. "Grâce à ces technologies de pointe, il est possible aux médecins d'avoir un diagnostic précoce du cancer, de le guérir et même de prolonger la vie des malades", a-t-il expliqué. L'importance de ces matériels de radiothérapie est incontestable. Les spécialistes ont mis en relief le rôle de la radiothérapie et son importance pré et postopératoire. En Algérie, les malades du cancer, en augmentation croissante, ont un "besoin urgent de pouvoir bénéficier de ce type d'équipements afin de soulager leur douleur et de tirer profit des grands avantages qu'ils offrent", a-t-il encore affirmé.

Enfin, le Dr Soltane Ameur a encouragé la tenue de ces rencontres médicales qui entrent dans le cadre de la formation médicale continue des praticiens pour leur permettre d'actualiser leurs connaissances et d'échanger les expériences entre spécialistes.

S. Benkhemou

**CAISSE DE GARANTIE DES CREDITS  
D'INVESTISSEMENT-PME****26 milliards de dinars d'engagement  
prévus en 2007**

"Depuis son lancement en juillet 2006, la Caisse de garantie des crédits d'investissements-PME (CGCI-PME) a reçu une vingtaine de demandes de garantie émanant des institutions financières ayant accordé des crédits pour la création de PME." C'est ce qu'a indiqué Ammar Daoudi, directeur général de la CGCI-PME lors d'une journée d'étude organisée hier au ministère des Finances.

Sur ces demandes, seules 6 ont été acceptées, une a été rejetée et les 14 restantes sont en cours de négociations avec les banques.

"Pour l'année 2007, nous prévoyons de traiter pas moins de 600 dossiers de garantie pour un total d'engagement de 26 mil-

liards de dinars", a encore ajouté Ammar Daoudi. Cet engagement de la caisse à financer autant de dossiers devra donner plus d'assurances aux banques. Ces dernières sont, et à juste titre, de plus en plus réticentes à accorder des crédits pour la création de PME en raison du taux d'échec et de faillite relativement élevé des petites et moyennes entreprises. Il s'agit essentiellement de booster la création de PME et mettre en place un véritable tissu industriel national. Il convient de souligner dans ce cadre que la CGCI-PME a été créée par les pouvoirs publics pour garantir les banques contre l'insolvabilité des petites et moyennes entreprises ayant bénéficié d'un

crédit d'investissement pour financer leurs projets. Cette caisse apporte donc sa garantie à l'établissement financier à l'occasion de l'octroi de crédit destiné au financement d'investissement, de création ou de développement de la PME.

La caisse couvre tous les secteurs d'activité à l'exception des crédits agricoles, des crédits à la consommation et les activités commerciales. La garantie peut aller jusqu'à 80% du montant du crédit sollicité dans le cadre de la création d'entreprises et jusqu'à 60% pour ce qui est des projets de développement. D'ores et déjà, huit conventions de partenariat ont été signées avec des établissements financiers. "Deux autres

conventions sont en phase de finalisation, notamment avec BNP-Paribas et Société Générale", a souligné Ammar Daoudi. La capacité de couverture de la CGCI-PME représente 12 fois les fonds propres de la caisse soit 240 milliards de dinars. Ce qui représente des garanties pour un potentiel de 6 000 projets de 40 millions de dinars chacun.

Il est à rappeler par ailleurs que la Commission européenne a mis à la disposition du Fonds de garantie des risques (FGAR) relevant du ministère algérien de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, une enveloppe de 20 millions d'euros pour la couverture des prêts accordés aux PMI.

Lotfi Mérard

**ANNABA : DETOURNEMENT  
DE 40 MILLIARDS DE LA  
GARDE COMMUNALE  
Onze responsables  
sous mandat de dépôt**

Onze responsables de la délégation de la garde communale de la wilaya de Annaba viennent d'être placés sous mandat de dépôt par le tribunal de Annaba dans l'affaire de détournement de 40 milliards de centimes, a-t-on appris, hier, de source judiciaire.

Cinq autres mis en cause ont été mis, quant à eux, sous contrôle judiciaire, alors que l'audition du reste des personnes citées dans cette affaire se poursuit toujours.

Les chefs d'inculpation retenus dans cette affaire sont lourds et concernent notamment la surfacturation, le détournement de fonds, la vente illégale de véhicules de fonction et de générateurs électriques ainsi que des ponctions de salaires des agents de la garde communale et des pensions des familles victimes du terrorisme.

Nabil Kebaili